Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260430-D0020260008110-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

DC.2026.081

Date de convocation : 24 avril 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 31	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Avel Dro - 2, rue de la Paix - 56500 EVELLYS (Naizin), en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA, Mme Martine AUDIC, Mme Isabelle BREHELIN, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, M. Christophe DANO, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Catherine LORGEOUX, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Leslie OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, M. Éric VOURCH

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Amélie LE HENANFF donne pouvoir à M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN

Secrétaire de séance : Mme Martine AUDIC

Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte Eau du Morbihan

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-33, L.5711-1 et L. 5721-2,

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2019 portant modification des statuts du Syndicat de l'Eau du Morbihan,

Considérant que le mandat de délégué au sein des syndicats mixtes est lié à celui de l'organe délibérant de la collectivité qui l'a désigné,

Considérant que les conseils communautaires nouvellement installés doivent, dans les meilleurs délais, procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein des organismes extérieurs,

Considérant que pour les syndicats mixtes, le choix de l'organe délibérant peut se porter sur des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux d'une commune membre,

Considérant que le comité syndical d'Eau du Morbihan est formé de délégués, désigné par les EPCI à fiscalité propre membres et les collèges,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260430-D0020260008110-DE

Considérant que pour Centre Morbihan Communauté, il est nécessaire de procéder à la désignation de quatre délégués titulaires au sein du syndicat mixte de l'Eau du Morbihan,

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte,

Considérant que la proposition des personnes listées dans le cadre de la présente délibération résulte d'un travail réalisé en concertation avec chaque commune et confirmé lors du Bureau communautaire du 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE NE PAS PROCEDER par scrutin secret aux nominations des délégués par un premier vote à l'unanimité,**
- **DE DESIGNER les 4 délégués titulaires suivants de la Communauté de communes pour siéger au sein du Comité syndical de l'Eau du Morbihan :**

Titulaires (4)
Benoît ROLLAND
Régis LE CLEZIO
Hugues JEHANNO
Henri LE CORF

- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'administration générale, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A LA MAJORITE

Pour : 23	*Contre : 6*	*Abstention : 4*	*Non votant : 0*

Votes « contre » : Christophe DANO, DAVID JEHANNO, Yvon LE CALLONEC, Leslie OLIVEUX, Viviane OLIVEUX, Guénaël ROBIN
Abstentions : Isabelle BREHELIN, Ghislain CANTE, Marie-Pierre PICAUT, Jean-Pierre RIQUELME

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 05/05/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ
Centre MORBIHAN